

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 62 (1917)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des 500 000 hommes de la première levée ¹. Toutefois, étant donnée la pénurie actuelle d'hommes dans la garde nationale, et le chiffre peu élevé des engagements volontaires, il est malaisé de voir comment cette partie des forces nationales aura pu être mise sur le pied de guerre.



INFORMATIONS

SUISSE

A la suite du cas Hoffmann-Grimm. — La Suisse paraît s'être tirée le moins mal possible d'un fort mauvais pas. Le moins mal, non le mieux, car elle sort malgré tout amoindrie de l'aventure. Il ne pouvait en être autrement pour cette raison très simple que l'amoindrissement a précédé et non pas accompagné le cas; celui-ci a été l'effet d'une cause préexistante et la mise en lumière d'une erreur antérieure.

Je sais que beaucoup de fort braves gens et dignes Confédérés n'en veulent pas convenir. Cela prouve que l'erreur subsiste et que nous risquons de n'être pas au bout de nos aventures. Ce sera bien fait puisque la preuve serait ainsi établie que nous ne savons pas nous réformer; les démocraties qui dévoient n'ont pas plus de droit que n'importe qui à des grâces d'état; il est juste qu'elles payent leurs fautes comme tout le monde, et la nôtre paiera les siennes de plus en plus lourdement si elle s'obstine à ne voir que des cas personnels dans des actes qui sont la résultante d'un état d'esprit assez général pour les autoriser et les multiplier.

Ce n'est pas dans la *Revue militaire suisse* qu'il est besoin d'appuyer sur ces vérités. Elle s'y est appliquée depuis le début de 1915 au scandale d'excellents camarades qui n'ont pu comprendre que l'amour-propre national faussement baptisé patriotisme et la subordination des consciences à l'erreur faussement dénommée discipline ne fussent pas mises au-dessus de l'observation des faits et de l'affirmation des réalités. Chaque fois qu'un acte particulier trahissait la situation vraie, au lieu de reconnaître qu'il était la conséquence d'un système, le résultat d'une éducation de nos milieux

¹ Tous les renseignements contenus dans cette communication ont été donnés à la presse militaire et civile par le Ministre de la Guerre.

dirigeants et la démonstration de l'influence délétère exercée sur de très nombreux esprits par les théories de l'impérialisme allemand, on a prétendu canaliser les responsabilités et transformer ces manifestations d'une tendance générale en accidents individuels. Cependant les impairs sortaient toujours des mêmes [cercles militants, révélant toujours les mêmes inspirations et conduisant toujours aux mêmes effets, preuve suffisante qu'ils trouvaient leur cause dans une direction commune, celle qui était à la tête de la politique civile et militaire de la Confédération. C'est ainsi qu'aux yeux du monde, et circonstance plus grave, aux yeux des Suisses que leur milieu protégeait contre les influences germaniques contemporaines, la plus vieille des démocraties a paru la moins apte à saisir le caractère populaire et social de la guerre actuelle.

C'était anormal, aussi ne faut-il pas s'étonner si le pays et l'armée spécialement en ont souffert. Il y aurait long à dire sur ce chapitre. Contentons-nous de constater que les conséquences ont promptement sauté aux yeux, et que l'antagonisme entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire qui conduit aujourd'hui les Chambres à réclamer la revision des articles 204 et 208 de la loi d'organisation en est une.

Ces deux articles sont les suivants :

Art. 204. — L'Assemblée fédérale nomme le général dès qu'une levée de troupes importante est ordonnée ou prévue.

Le général exerce le commandement suprême de l'armée. Le Conseil fédéral l'instruit du but de la mise sur pied.

Le licenciement du général ne peut avoir lieu avant celui des troupes que sur proposition formelle du Conseil fédéral.

Art. 208. — Le général ordonne toutes les mesures militaires qu'il estime conformes et utiles au but à atteindre. Il dispose à son gré de toutes les forces du pays, en hommes et en matériel.

La revision dont on parle se proposerait de définir plus exactement les compétences respectives du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Assurément, les deux articles sont conçus en termes très généraux, mais on peut se demander s'ils gagneront à des définitions plus détaillées. Il est permis de croire que comme toujours l'application juste dépend des hommes plutôt que des textes. La loi est moins responsable de l'esprit qui a dirigé notre armée depuis le mois d'août 1914 que le Conseil fédéral. Si celui-ci avait compté moins de politiciens et plus d'hommes d'Etat, et avait su s'inspirer

moins d'opportunisme et plus de principes dirigeants, il n'aurait pas nommé un état-major du haut commandement comme on nomme un bureau d'assemblée parlementaire en dosant des représentations de groupes, et les considérations politiques n'auraient pas damé le pion aux considérations militaires. Que ce soit sous l'inspiration de M. Hoffmann ou sous une inspiration commune, le Conseil fédéral a provoqué ce qui est arrivé, et il est au moins douteux qu'un texte de loi qui en aurait dit plus long sur le but de notre mobilisation et sur les mesures à adopter par le général, aurait rien changé aux rapports qui se sont établis entre le département militaire et le commandement supérieur de l'armée. Il n'y a eu de main ferme nulle part, voilà la vérité ; il n'y a pas eu de chef ; il n'y a eu que des compromis entre des autorités mal assorties et parfois opposées ; en conséquence, il n'y a pas eu d'ordre. Depuis trois ans, notre armée vit sous ce régime. Elle en a souffert, mais félicitons-nous qu'elle n'en ait pas plus souffert. Lorsqu'on saura mettre au gouvernail les pilotes qui conviennent, la loi sera parfaite, et le gouvernail dirigera la barque.

Ceci nous amène aux lignes suivantes publiées par les *Basler Nachrichten*, à propos précisément de la revision de la loi militaire :

« Il va sans dire qu'il faut attendre l'exposé des motifs des motionnaires avant de se faire une idée claire des transformations demandées et de prendre position à ce sujet.

En revanche, dès maintenant on peut déjà attirer l'attention sur le fait que le Département fédéral qui doit avant tout s'occuper des relations entre la direction de l'armée et le Conseil fédéral a été dirigé depuis le début de la guerre par un Welche. Il ne sera donc guère possible dans la discussion d'éviter la question de savoir quelle part de responsabilité incombe à notre ministre de la guerre dans les maux réels ou supposés que visent les motionnaires. Et en même temps il s'agira d'établir quelle part les diverses instances ont ou n'ont pas au développement des aptitudes guerrières de notre armée. Il faudra de plus examiner pourquoi le général et l'armée doivent toujours se défendre contre de nouvelles attaques. Il faudra enfin rechercher si l'état-major général n'est pas surchargé par des besognes qui au fond relèvent du Département militaire.

Les attaques contre notre armée et ses chefs n'ont jamais manqué. Par contre on peut se demander si les réponses ont toujours été justes et si elles sont venues de l'instance convenable. Il est clair que le chef du Département militaire doit être une protection pour l'armée. Si le ministre de la guerre défend vigoureusement l'armée,

si l'armée peut se reposer sur un champion solide au sein du Conseil fédéral et devant le Parlement, s'il y a quelqu'un qui extirpe radicalement les maux dont souffre l'armée, en bas et en haut, la direction de l'armée pourra se vouer exclusivement à sa tâche et le Conseil fédéral prendra vis-à-vis de la direction de l'armée une attitude toute différente. »

Si ces lignes tendaient à raviver un antagonisme, en heureuse diminution, entre la Suisse allemande et la Suisse romande, et à faire payer la démission de M. Hoffmann par une offensive contre M. Décoppet, elles seraient une vilaine action. Si au contraire elles sont sincères, comme il me plaît de le croire, et n'ont d'autre but que de rechercher les erreurs commises afin de les corriger, elles méritent d'être retenues, car elles résument un ensemble de considérations absolument justes. Elles appartiennent à l'ordre d'idées abordé ci-dessus et relèvent du partage des responsabilités à établir entre la loi et les hommes. On vient de soutenir que dans ce partage les hommes avaient failli plus que la loi. Le fait que M. Décoppet est welche n'y change rien ; la question reste de savoir si à la tête du Département militaire fédéral il a été l'homme qui convenait à la fonction. Lors de l'affaire des colonels, ses concitoyens vaudois eux-mêmes, à tort ou à raison, ont estimé qu'il n'avait pas été le caractère solide qu'il aurait fallu. Lui aussi, malgré ses qualités d'intelligence et la bonté de son cœur, est issu de cette politique parlementaire médiocre qui depuis longtemps sévit à Berne et qui aime à procéder par détour. Il est fort possible que dans les conditions très délicates où il se trouvait, il n'ait pas dominé la situation, et qu'il vaudrait mieux lui attribuer un autre département. S'il ressort de l'examen proposé par les motionnaires que tel est le cas, il faut souhaiter que les amours-propres régionaux tiendront le pays quitte de leur nuisible intervention. Seul l'intérêt général doit être envisagé.

F. F.

La presse militaire. — Il y a quelques mois, succédant au colonel-divisionnaire Hungerbuhler, le colonel d'état-major Feldmann, à Berne, a assumé la direction de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. Aujourd'hui, nouveau changement dans la presse militaire suisse. Le général Wille qui depuis le commencement des hostilités avait déjà abandonné la rédaction régulière de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* a prié le colonel-commandant de corps Wildbolz de prendre la direction de ce journal à titre définitif.

Le colonel Wildbolz en a donné la nouvelle aux lecteurs dans le numéro 23 du 9 juin, indiquant l'esprit dans lequel il se propose de suivre à sa tâche. Cet esprit sera celui qui l'a animé dans tout le cours de sa carrière, tant à la tête de l'arme de la cavalerie qu'au commandement de la 3e division et dans les autres circonstances où son activité publique s'est déployée. Il entend surtout travailler à répandre chez les officiers le sentiment du devoir, base essentielle de toutes choses.

En ce qui concerne le développement technique des officiers, la nouvelle rédaction fait appel à tous, et particulièrement aux jeunes, pour un échange constant d'idées et d'expériences, la guerre actuelle ayant considérablement élargi le champ des exigences tactiques.

La *Revue militaire suisse* est heureuse de penser que ses excellents rapports avec les périodiques militaires de la Suisse allemande trouveront de nouvelles occasions de s'affirmer, pour le plus grand bien de notre armée, et dans une parfaite communauté d'esprit.

Une brochure. — L'article paru dans la *Revue militaire suisse*, de décembre 1916 et janvier 1917 : *La part de la Suisse romande dans l'histoire militaire de la Suisse*, a été publié récemment dans le *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*, dans son texte original. Sur la demande de quelques officiers supérieurs de la Suisse romande, un tirage à part, sous forme de brochure, a été exécuté. Cette brochure est en vente à la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, au prix de 50 cent. Le bénéfice éventuel sera consacré à la « Collecte en faveur des soldats suisses malades ».

Nous nous permettons de recommander à nos abonnés la diffusion de cette plaquette. Indépendamment du but poursuivi par sa mise en vente, elle présente l'avantage de faire connaître la participation trop ignorée des troupes helvétiques à l'histoire militaire de la Suisse, et éclaire ainsi les circonstances qui ont conduit même des cantons sujets comme fut le canton de Vaud, à aspirer à l'indépendance non par rupture avec les anciens souverains, mais en réclamant leur entrée dans l'association des Etats suisses.

FRANCE

La guerre de mouvement. — Un officier français nous écrit :

Reverrons-nous la guerre de mouvement ? Question passionnante dont il a été beaucoup parlé et plus encore écrit ! L'approche

du printemps où tout le monde s'accorde à prédire sinon les événements définitifs qui termineront la guerre, du moins les tentatives ultimes des belligérants pour s'assurer la victoire, l'approche du printemps donc, a ranimé les discussions privées sur ce sujet palpitant : « Reverrons-nous la guerre de mouvement ? »

Tout d'abord pour que la guerre de mouvement soit rendue possible, il faut que les lignes adverses soient « trouées » dans toute leur épaisseur. Il faut plus : il est indispensable qu'il y ait en même temps que rupture complète des différents éléments de la fortification ennemie, rupture complète aussi en ce qui concerne les forces chargées de la défense de ces positions.

Avec l'intense prodigalité de projectiles d'artillerie dont fait actuellement usage toute offensive déterminée au succès de son entreprise, il apparaît comme indubitable que sera solutionné le problème en ce qui concerne la disjonction de l'élément fortification. Mais peut-on affirmer avec la même force qu'il en sera de même de l'élément troupe chargée de faire face à l'attaque ?

L'offensive de Broussiloff sur le front oriental en juin 1916 est faite bien plutôt à renforcer qu'à réduire nos doutes sur ce point. L'attaque russe avait été menée sur un grand front premier élément de succès ; après une forte préparation d'artillerie : deuxième élément de succès : contre une ligne amincie en effectifs par des prélèvements abondants (en faveur du front austro-italien) : autre condition favorable. Enfin, quatrième élément de réussite, la poussée russe appuyait un de ses flancs à un Etat neutre (flanc gauche soudé à la Roumanie bienveillante).

Que s'est-il passé ?

Le front ennemi a bien été rompu. Deux larges brèches ont été pratiquées, par lesquelles l'assaillant a poussé ses efforts successifs. Un gain de terrain très appréciable a bien été obtenu. Mais l'ennemi a pu, malgré les pertes énormes en prisonniers qu'il a éprouvées, l'ennemi a pu calfater sa carène endommagée et réformer sa ligne.

A cela objecterera-t-on que les munitions ont manqué aux Russes pour poursuivre leur succès initial ! Ajoutera-t-on que le mauvais temps fût aussi une gêne considérable à la marche en avant ! Dira-t-on, enfin, que les voies de communications se trouvaient insuffisantes pour assurer l'alimentation en vivres et en matériel de la grande armée victorieuse.

Je le concède : Nous ne manquerons pas, nous — Anglo-Français — de munitions, mais aussi les lignes qui nous sont opposées sont autrement fortes et autrement garnies que celles qu'ont eu à rompre les Russes .

Le temps sera ce qu'il plaira qu'il soit au dieu des armées ; cependant, nous sommes en droit de l'espérer favorable après le rude hiver que nous avons subi.

Quant aux voies de communication, elles ne nous font pas défaut certes, mais sur notre arrière front actuel, admettons que soit réalisée une avance plus ou moins considérable sur une tranche quelconque de notre front.

Admettons-la, même, cette avance, obtenue sur tout l'ensemble du front. Dans quel état pense-t-on que les Allemands battant en retraite, de leur plein gré, ou chassés de leurs positions par la force de nos armes, dans quel état pense-t-on que nous trouverons routes et voies ferrées !

N'est-ce pas folie d'espérer qu'ils nous les abandonneront intacts pour que nous puissions tout aussitôt les employer contre eux ?

C'est un désert, ni plus ni moins, que nous aurons conquis notre supériorité en matériel enfin acquise et la pression victorieuse de notre infanterie. On a souvent employé l'expression : « Paysage lunaire » pour caractériser l'état des régions reconquises. — Rien n'y existera plus de ce qui est indispensable à la mise en œuvre d'une grande armée moderne. Tout y sera à refaire, création nouvelle qu'il faudra plus de six jours pour mener à bonne fin.

Le mouvement aura duré au mieux aller l'espace et le temps d'une étape.

Cette progression d'un jour est-ce là la guerre de mouvement que d'aucuns nous prédisent et que nous avons tous rêvée et attendue !

Le 15 Mars 1917.

Cap.... Nice.

Le recul allemand qui s'est produit du 18 au 28 mars n'infirmes pas du tout les considérations qui précèdent. — Une étape dans le sens large du mot a été accomplie. — Un nouveau temps d'arrêt devra être marqué. — Que durera-t-il ?



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Vous connaissez probablement les *Pages actuelles*, cette collection de volumes in-16, d'un prix modique, assez nombreuse déjà, publiée par les éditeurs Bloud et Gay, à Paris. Beaucoup de ces petits livres traitent, naturellement, de la guerre actuelle et de ses côtés. Mais ils les traitent en général d'une manière très spéciale,